

Le 1^{er} février 2019

Les ressources halieutiques françaises : bilan 2018

Connaître l'état et comprendre l'évolution des ressources halieutiques pour assurer le maintien de la biodiversité et de la pêche : telle est la mission de l'Ifremer, au travers de ses activités de recherche, d'avis et d'expertise. L'institut participe en particulier à l'évaluation de l'état des stocks des différentes espèces pêchées en France et en Europe.

En 2018, près de la moitié des volumes pêchés en France sont issus de stocks de poissons exploités durablement.



Observations en criée (exemple à gauche), collecte des données auprès des pêcheurs, campagnes océanographiques (photo de droite): l'Ifremer participe à la collecte, mais surtout compile l'ensemble des informations sur les ressources halieutiques au niveau français.
©Ifremer

- I. Evaluation des ressources halieutiques en France en 2018**
- II. Comment sont collectées et traitées les données au niveau national**
- III. Le rôle de l'Ifremer dans l'évaluation de l'état des stocks à l'échelle européenne**
- IV. La recherche en appui de l'expertise, un exemple avec le bar**

Qu'est-ce qu'un stock pour un halieute ?

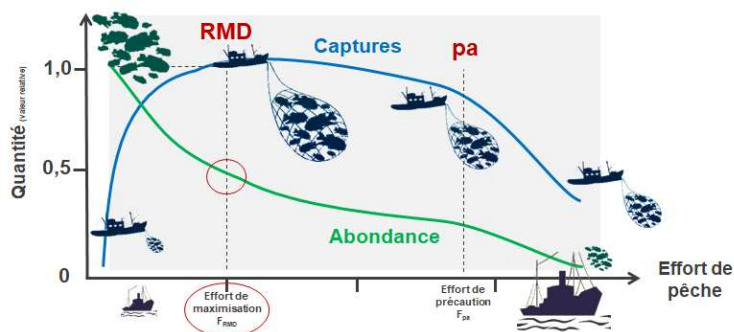
Un stock est défini comme la partie exploitable d'une espèce dans une zone géographique donnée, les eaux françaises étant découpées en une dizaine de zones.

L'halieutique est la science de l'exploitation des ressources vivantes aquatiques.

Institut français de recherche en sciences et technologies marines, l'Ifremer compte plus de 150 chercheurs et techniciens permanents en sciences halieutiques.

I. Evaluation de la ressource halieutique en France en 2018

48% des volumes pêchés en France sont issus de stocks de poissons exploités durablement, et 27% de stocks surpêchés. Le reste est constitué d'espèces non classifiées ou non évaluées, sachant que les évaluations concernent environ 200 stocks (*voir p.6 les différentes commissions scientifiques internationales*).



Pour chaque stock, plusieurs points de référence sont définis concernant l'effort de pêche et la biomasse de reproducteurs: notamment le seuil de précaution (pa) et l'objectif de rendement maximal durable (RMD)

Un stock est considéré correctement exploité tant que la pression de pêche à laquelle il est soumis ne dépasse pas celle permettant d'obtenir le rendement maximal durable (RMD), et n'altère pas ses capacités reproductrices. Cette pression de pêche est le point de référence utilisé comme objectif par la Politique commune des pêches définie au niveau européen. D'autres points de référence sont définis, notamment pour la biomasse: biomasse limite, qui correspond à la quantité de reproducteurs en-dessous duquel le renouvellement du stock a un fort risque d'être compromis, seuil de précaution (pa), ou biomasse minimale compatible avec l'atteinte du RMD (appelée seuil RMD dans ce qui suit).

Les évaluations des stocks reposent sur de nombreuses séries de données, intégrées dans des modèles de calcul prenant en compte les caractéristiques biologiques de la population, son abondance ou encore son niveau de capture (*voir p.4*). Le but est de reconstituer l'historique du stock considéré et de prévoir son évolution pour l'année à venir, selon différents scénarios de gestion. Des baisses très importantes de la mortalité par pêche ont été observées dans l'Atlantique nord-est sur la plupart des stocks dans les années 2000-2010. Cette tendance à la baisse est plus faible ces dernières années. Dans le même temps, la biomasse des reproducteurs a augmenté de près de 40%. En Méditerranée, la situation reste globalement préoccupante.

Bilan par façade maritime

Les débarquements totaux sont représentés ici par façade maritime avec un code couleur permettant d'identifier quatre grandes catégories de prises: si l'effort de pêche est supérieur au seuil de rendement maximal durable, les stocks sont classés comme surpêchés (en rouge); s'il est inférieur, les stocks sont considérés bien exploités (en vert).

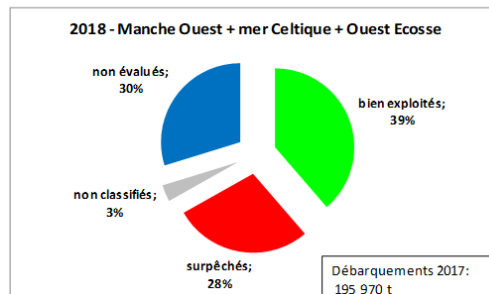
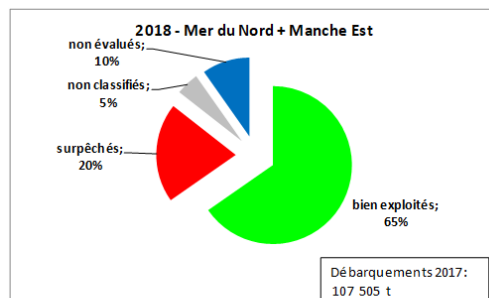
Quelques commentaires ci-dessous sur les niveaux de biomasse des stocks majeurs.

Manche - Mer du Nord - mer Celtique

Le secteur Mer du Nord et Manche Est présente le pourcentage de débarquements issus de stocks bien exploités le plus élevé (65%) et de stocks surpêchés le plus faible (20%). Le bilan est moins bon en Manche Ouest - mer Celtique, avec 39% des débarquements issus de stocks bien exploités et 28% surpêchés.

Parmi les espèces qui sont estimées bien exploitées en mer du Nord, on peut citer la **plie**, dont la biomasse de reproducteurs est en forte augmentation, avoisinant cette année 1 million de tonnes alors que le seuil RMD est à 560 000 t. Le **lieu noir** est également dans le vert, avec une biomasse deux fois supérieure au seuil RMD. Parmi les espèces dont la situation est moins bonne, citons le **cabillaud** en Manche est - mer du Nord: son état s'est amélioré depuis une dizaine d'années mais l'effort de pêche est supérieur à celui permettant le RMD, et le stock de géniteurs dépasse tout juste le niveau de biomasse limite (100 000 t) depuis 2016, après un long historique de forte surpêche entre les années 1970 et 2000.

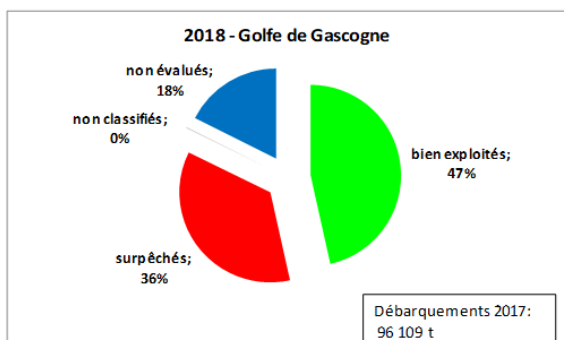
Les observations scientifiques depuis 30 ans montrent plus globalement une baisse de l'abondance de petits pélagiques (**hareng**, **maquereau**) dans la zone Manche est, avec une migration vers la mer du Nord due principalement à la hausse de la température de l'eau (*précisions ici: <https://www.ifremer.fr/Espace-Presse/Communiqués-de-presse/Campagne-IBTS-nouveaux-relevés-d-abondance-des-especes-de-poissons>*).



Pour la mer Celtique, la **baudroie blanche** a fait son entrée cette année parmi les espèces classifiées : elle est estimée bien exploitée et la biomasse de reproducteurs est estimée trois fois supérieure au niveau de seuil RMD de 20 000 t. Pour la **cardine**, la pression par pêche est légèrement supérieure à celle permettant le RMD, mais sa biomasse augmente fortement avoisinant 100 000 t (pour une biomasse seuil RMD de 40 000 t). Parmi les espèces surpêchées, on retrouve aussi le **cabillaud** avec de fortes fluctuations ces dernières années et une biomasse de reproducteurs estimée largement inférieure au seuil limite cette année.

Pour la **coquille Saint-Jacques**, qui fait l'objet d'un suivi particulier en baie de Seine et en baie de Saint-Brieuc, les niveaux de biomasse relevés ont été exceptionnels en 2018, les records de 2017 ayant été dépassés (*précisions ici : <https://www.ifremer.fr/Espace-Presse/Communiqués-de-presse/Les-stocks-de-coquilles-Saint-Jacques-battent-un-nouveau-record>*).

Golfe de Gascogne



Pour le golfe de Gascogne, plus d'un tiers des débarquements sont constitués d'individus provenant de stocks surpêchés (36%), et près de la moitié des débarquements proviennent de stocks bien exploités (47%).

La **sole** fait cette année partie des espèces bien exploitées, et sa biomasse de 13 000 t est au-dessus du seuil RMD de 10 000 t. Le bilan est aussi favorable pour le **merlu**, avec une biomasse en augmentation depuis 2010, dépassant 300 000 t par rapport à un seuil RMD de 45 000 t, et un effort de pêche inférieur à celui permettant le RMD depuis plusieurs années. A noter également les biomasses les plus élevées depuis 1987 pour l'**anchois** (130 000 t), malgré une baisse du poids moyen des individus (*précisions ici :*

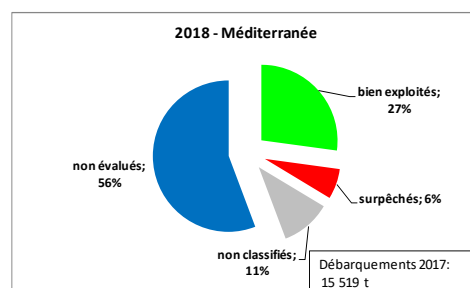
<https://www.ifremer.fr/Espace-Presse/Communiqués-de-presse/Des-poissons-abondants-dans-le-Golfe-de-Gascogne>).

La situation est à peu près stable pour la **langoustine** pour laquelle la pression de pêche est cette année légèrement supérieure à celle permettant le RMD. La biomasse est évaluée par un comptage vidéo des terriers (*voir p.5*).

Golfe du Lion

La situation est moins bonne globalement en Méditerranée, par rapport aux autres façades, avec plus de la moitié des stocks non évalués.

La pression de pêche sur le **thon rouge** a très fortement diminué depuis le milieu des années 2000 (probable conséquence des mesures de gestion appliquées depuis 2007) et le stock est maintenant considéré bien exploité.



Tendance globale à la baisse pour le bar

Le bar est suivi sur quatre stocks au plan européen, dont deux sont importants pour la France : le premier concerne la Manche – mer du Nord – mer Celtique dit « stock du nord » ; le deuxième concerne le golfe de Gascogne dit « stock du sud ». L'état du stock est préoccupant pour le premier, en diminution depuis 2017 pour le second.

Pour le stock du nord, la dernière évaluation du CIEM (*voir p.6*) menée en juin 2018 montre que le stock de géniteurs est sous le seuil de la biomasse limite de 10 000 t, la valeur pour 2017 étant la plus faible de l'historique. Les projections pour 2019 laissent présager une légère hausse de la biomasse, qui permettra de repasser au-dessus de ce seuil critique.

Pour le stock du golfe de Gascogne, bien que la tendance soit à la baisse depuis 2010 en termes de biomasse, la situation est moins critique avec un stock de géniteurs encore légèrement supérieur au seuil limite de 16 000 t, et un effort de pêche légèrement supérieur au niveau de celui permettant le rendement maximum durable.

Les travaux de recherche menés sur le bar notamment depuis 2014 ont permis d'améliorer les modèles du CIEM sur cette espèce (*précisions p.7*).

Pour en savoir plus :

Avis complets à retrouver sur le site du CIEM (<http://www.ices.dk>).

Tableau et note de synthèse sur le site Ifremer-pêche (<https://www.ifremer.fr/peche>).

Décryptage du dernier avis du CIEM pour le bar en Manche – mer du Nord – mer Celtique:

<https://www.ifremer.fr/Espace-Presse/Décryptage/Stock-du-bar-en-Manche-Mer-du-Nord-Manche-Mer-Celtique-Décryptage-du-dernier-avis-du-CIEM>

Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, rapport FAO 2018 (www.fao.org/state-of-fisheries-aquaculture/fr).

II. Comment sont collectées et traitées les données au niveau national

Acquérir, stocker et diffuser les données sur les ressources en poisson, tel est le rôle du SIH (Système d'information halieutique) opéré par l'Ifremer en partenariat avec la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, DPMA).

Pour établir leur diagnostic sur un stock de poisson, les scientifiques ont besoin d'intégrer dans leurs outils de calcul statistique la part de mortalité liée à la pêche par rapport à la mortalité naturelle, le recrutement de jeunes poissons chaque année, ainsi que la composition de la population par classe d'âge.

Trois sortes de données rassemblées sur un site web

Pour obtenir ces informations, trois sortes de données sont collectées :

- La première concerne les usages des pêcheurs, depuis les quantités capturées à bord jusqu'aux quantités vendues en criée, en passant par la durée et les engins de pêche.
- La deuxième concerne les ressources : pour connaître la pyramide des âges des populations, des observateurs effectuent des mensurations de poissons en criée ou à bord des bateaux de pêche.
- La troisième enfin provient de campagnes océanographiques, avec des mesures d'abondance qui vont au-delà des espèces exploitées.

Issues de sources variées, scientifiques, administratives ou professionnelles, les données ainsi obtenues sont ensuite compilées à l'échelle du territoire français par l'Ifremer au sein du SIH (Système d'information halieutique) - <http://sih.ifremer.fr>.

Chiffres clés du SIH

- 25 campagnes océanographiques annuelles sur toutes les façades maritimes françaises
- 7000 navires de pêche dont l'activité est suivie
- 40 000 lectures d'âge sur otolithes au laboratoire de Boulogne-sur-Mer
- 500 000 poissons mesurés chaque année à bord des navires de pêche

Les principales campagnes océanographiques à suivre en 2019

25 campagnes scientifiques ont lieu chaque année en mer, permettant de collecter des données depuis plus de 30 ans pour les plus anciennes. Grâce à l'utilisation d'engins de pêche standardisés, les données acquises ainsi chaque année à bord de navires scientifiques ou des bateaux de pêche professionnels contribuent au calcul de l'indice d'abondance, avec des milliers de poissons prélevés lors de chalutages minutés. Les poissons sont mesurés et leur âge est évalué grâce à la mesure de leurs otolithes (petits os situés dans l'oreille interne du poisson). Voici un aperçu des principales campagnes par façade et de leur répartition dans l'année.

Façade Manche - Mer du Nord

On peut mentionner en Manche est et Mer du Nord la campagne **IBTS** (International bottom trawl survey) durant trois semaines entre janvier et février, et la campagne **CGFS** (Channel ground fish survey) entre septembre et octobre. Hareng, cabillaud, églefin ou encore merlu sont ainsi prélevés à bord du navire océanographique *Thalassa*.



Campagne d'évaluation de la coquille Saint-Jacques en baie de Seine ©Ifremer

Des campagnes sur les zones de nourricerie se déroulent par ailleurs notamment en baie de Somme (**Noursom**) et en baie de Seine (**Nourseine**) en septembre-octobre sur des bateaux de pêche professionnels. Riches en nutriments et abritées des grands prédateurs, ces zones côtières et estuariennes sont propices à la croissance des jeunes poissons.

Deux campagnes d'évaluation de la coquille Saint-Jacques sont menées durant deux semaines au cours de l'été, il s'agit de la campagne **Comor** (Coquilles Manche orientale) en baie de Seine et **COSB** (Coquilles Saint-Brieuc) en baie de Saint-Brieuc.

Façade Atlantique

Les campagnes **Pelgas** (Pélagiques Gascogne) et **Evhoe** (Evaluation des ressources halieutiques de l'ouest européen) ont lieu chacune pendant un mois à bord du *Thalassa*, dans le golfe de Gascogne et en mer Celtique. La première, en mai-juin, cible des poissons pélagiques comme l'anchois et la sardine. La seconde, en octobre-novembre, se concentre sur les poissons démersaux comme le merlu.

La campagne **Orhago** (Observation des ressources halieutiques benthiques du golfe de Gascogne) cible les poissons plats présents sur le fond comme la sole. Elle se déroule en novembre à bord du navire océanographique *Côtes de la Manche*.

Enfin, la campagne **Langolf TV** permet un suivi vidéo innovant sur la langoustine dans le golfe de Gascogne. Elle est effectuée au printemps avec actuellement les moyens nautiques du Marine Institute (homologue de l'Ifremer en Irlande), en partenariat avec le CNPMM (Comité national des pêches marines et des élevages marins).

Façade Méditerranée

La campagne **Pelmed** (Pélagiques Méditerranée) concerne les petits pélagiques comme l'anchois et la sardine : elle a lieu en juillet à bord du navire océanographique *L'Europe*. Elle est précédée par une autre campagne méditerranéenne d'envergure en mai-juin : **MeditS** (Mediterranean international trawl survey) pour l'évaluation des espèces qu'on trouve sur le fond marin.



Tri des poissons à bord du Thalassa
©Ifremer

Caractéristiques des flottilles de pêche françaises

La façade Mer du Nord – Manche – Atlantique compte près de 3000 navires de pêche (longueur moyenne 12 m), avec une prédominance de chalutiers et de fileyeurs. En Méditerranée, près de 1500 navires sont actifs, avec 40% de fileyeurs. 60% des navires méditerranéens ont une longueur comprise entre 6 et 10 m.

Ces quelques chiffres sont issus des dernières synthèses annuelles des flottilles de pêche, produites dans le cadre du SIH. Les flottilles regroupent les navires ayant des stratégies de pêche similaires, avec une combinaison d'engins et d'espèces ciblées identiques sur l'année.

La répartition des navires en flottilles est nécessaire pour apprécier l'adéquation entre les capacités et les opportunités de pêche, et pour mieux gérer les pêcheries.

III. Le rôle de l’Ifremer dans l’évaluation de l’état des stocks à l’échelle européenne

L’Ifremer participe aux travaux des commissions scientifiques européennes ou intergouvernementales, mais n’intervient pas dans les décisions de quotas.

L’Ifremer participe aux travaux du CIEM

Dans le cadre de la Politique commune de la pêche, les décisions de gestion s’appuient sur les évaluations scientifiques émises par une organisation scientifique intergouvernementale, le CIEM (Conseil international pour l’exploration de la mer). Les groupes d’experts mobilisés par le CIEM évaluent l’état des ressources exploitées (abondance, structure démographique, répartition géographique) et la pression de pêche à laquelle elles sont soumises (effort de pêche déployé par flottille, par saison et par zone) à partir de différentes sources d’informations (*voir page précédente*).

Pour un stock donné, le principal résultat de l’évaluation est l’estimation de la biomasse des adultes reproducteurs, et du taux de mortalité dû à la pêche. Suivant la quantité de reproducteurs et la pression de pêche, les scientifiques peuvent prévoir l’évolution du stock et émettre des recommandations suivant différents scénarios de gestion.

Ces évaluations constituent la pierre angulaire des avis du CIEM, l’objectif RMD (Rendement maximal durable) étant d’assurer la pérennité du stock en évitant l’effondrement de la quantité de reproducteurs, avec une approche de précaution fixant un seuil plancher de biomasse de reproducteurs et un seuil plafond de pression de pêche.

Le mode d’évaluation et de gestion stock par stock est en voie d’élargissement en prenant en compte les relations entre espèces, leur place dans la chaîne alimentaire, ou encore les compétitions au niveau des habitats. L’Ifremer contribue activement au développement des bases scientifiques de cette approche appelée écosystémique.

L’Ifremer participe aux travaux du CSTEP

Après réception des recommandations formulées par le CIEM, la Commission européenne saisit son propre comité d’avis, le CSTEP (Comité scientifique, technique et économique des pêches). Celui-ci intègre les informations d’ordre technique et économique, complémentaires aux expertises du CIEM.

L’Ifremer n’intervient pas dans les décisions de quotas

Suite aux travaux scientifiques du CIEM et du CSTEP, la Commission européenne propose des quantités de poissons capturables pour l’année à venir, ce sont les TAC (Totaux admissibles de captures), arbitrés en Conseil des Ministres des Pêches en fin d’année. Ces TAC sont ensuite répartis en quotas nationaux selon une clé de répartition pré-établie.

Les autres commissions scientifiques intergouvernementales

Le CIEM couvre l’Atlantique nord-est et la mer Baltique. D’autres organisations internationales existent : la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission pêche de l’Atlantique Centre-Ouest (COPACO), ou encore la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique (CICTA). L’Ifremer contribue aux travaux de ces organisations, et notamment à ceux de la CICTA sur la question du thon rouge.

Consultation publique après 10 ans de suivi dans le cadre de la directive européenne sur le milieu marin

Adoptée en 2008, la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) suit l’évolution des espèces exploitées à des fins commerciales parmi 11 descripteurs du bon état écologique des eaux marines. L’évaluation du descripteur 3 « espèces exploitées à des fins commerciales » est réalisée tous les 6 ans pour les eaux métropolitaines françaises par l’Ifremer, en charge du pilotage scientifique. Le CIEM est mandaté par la Commission européenne pour améliorer ces diagnostics.

La définition du bon état écologique pour ces espèces commerciales est calquée sur les indicateurs de mortalité par pêche et de biomasse de reproducteurs suivis pour la Politique commune de la pêche. On y retrouve les mêmes seuils : seuil de précaution, seuil limite et seuil de rendement maximal durable (*cf p.2*). Pour que l’état écologique soit qualifié de bon, il faut que les deux indicateurs de biomasse et de mortalité par pêche soient supérieurs à ce seuil de rendement maximal durable. 33 stocks ont ainsi été qualifiés, soit 27 % des stocks évoluant dans les eaux métropolitaines et bénéficiant d’une expertise scientifique. 13 sont jugés en bon état, par exemple la sole commune ou la plie en mer du Nord, la coquille Saint-Jacques en Manche ou l’anchois en golfe de Gascogne. Parmi les 20 autres, on peut relever la morue en mer du Nord, le bar en mer du Nord-Manche-mer Celtique, la cardine de mer Celtique-golfe de Gascogne, ou encore l’anchois du golfe du Lion.

Ces indicateurs biologiques sont complétés par une analyse sociale et économique de la pêche professionnelle.

Le cycle d’évaluation initiale du milieu marin s’est déroulé de 2012 à 2018 et sera soumis à consultation publique courant 2019.

IV. La recherche en appui de l'expertise, exemple avec le bar

Les projets scientifiques menés par l'Ifremer sur le bar sont un bon exemple de l'appui que la recherche peut apporter aux gestionnaires des pêches.

Les grandes lignes du cycle de vie du bar sont connues. Les individus se reproduisent en hiver, en formant des agrégations sur les frayères, généralement situées au large. Les œufs et larves dérivent vers les zones côtières où les juvéniles vont grandir au sein de nurseries principalement estuariennes, dans lesquelles ils se développent pendant les trois premières années de leur vie. Les juvéniles les plus âgés gagnent alors les zones d'alimentation côtières également colonisées par les adultes à la belle saison (entre mai et novembre). Les bars deviennent adultes à un âge compris entre trois et sept ans selon les sexes et les individus.

L'espèce connaît une baisse marquée de sa biomasse d'adultes depuis une dizaine d'années, la situation étant particulièrement préoccupante en zone nord (Manche-mer du Nord-mer Celtique, voir p.3). Cette baisse marquée a été mise en évidence par le CIEM dès 2013 ; elle a amené la Commission européenne à prendre en décembre 2015 des mesures d'urgence pour les pêcheurs professionnels et plaisanciers, comprenant des restrictions de capture, des fermetures temporelles ou encore l'augmentation de la taille minimale de capture. Mais le CIEM a également mentionné dans ses avis annuels le manque de connaissances scientifiques pour pouvoir gérer au mieux cette espèce, recommandant un renforcement des travaux scientifiques au sein des Etats membres. Dans ce contexte, plusieurs projets de recherche ont été initiés au sein de l'Ifremer depuis 2014 (voir précisions page suivante).

Des échanges d'individus entre le stock nord et le stock sud



Insertion d'une marque électronique dans le cadre du projet Bargip.
©Ifremer

Une des principales questions actuelles porte sur la pertinence de distinguer deux stocks pour le bar, l'un au nord et l'autre au sud, avec des mesures de gestion différentes entre les deux. Les limites géographiques ont été définies à partir de considérations pragmatiques, sans nécessairement correspondre à une réalité biologique. Cette distinction se justifierait néanmoins s'il n'y avait que peu d'échanges d'individus entre les deux unités de gestion.

L'opération de marquage menée dans le cadre du projet Bargip (projet co-financé par la DPMA et France Filière Pêche) a porté sur 1200 bars adultes, avec dix campagnes de capture de 2014 à 2016 sur dix sites répartis depuis la frontière belge (Dunkerque) jusqu'à la frontière espagnole (Capbreton) en passant par la pointe bretonne (Saint-Quay-Portrieux, Audierne, La Turballe). Les marques électroniques ont permis d'enregistrer à haute fréquence la température de l'eau et la profondeur. Un modèle de géolocalisation a été développé, comparant les données de la marque avec des données de référence, issues par exemple des satellites pour la température de surface. Une marque électronique sur trois a été récupérée et cette méthode a permis de reconstruire 200 trajectoires d'individus.

Les bars montrent ainsi des comportements différents. Tous ne migrent pas pour la reproduction, certains sont résidents. Pour les autres, la fidélité aux sites d'alimentation (estivale) et de reproduction (hivernale) est observée sur tous les sites de marquage. Enfin, pour un même site, on peut observer différentes stratégies de migration. Par exemple, les poissons marqués à Audierne ou Saint-Quay-Portrieux en été ont des stratégies migratoires hivernales soit vers le sud (stock golfe de Gascogne), soit vers l'ouest/nord-ouest (stock nord), ou sont résidents. Ces observations suggèrent fortement que ces zones sont des zones de mélange de sous-populations (et donc zones de mélange de stocks du point de vue de la gestion). Ce sont globalement les poissons marqués en Bretagne Nord l'été et avec une stratégie de migration vers le golfe de Gascogne qui franchissent le 48^e parallèle nord à la pointe bretonne, frontière actuelle entre les deux grands stocks définis.

La vision actuelle du CIEM pourrait en être modifiée. Soit les mélanges qui existent entre les deux sous-populations sont marginaux et n'entraînent pas un réel brassage d'individus appartenant aux deux stocks, auquel cas un simple couplage des deux modèles d'évaluation permettra de prendre en compte ces échanges. Soit il y a un brassage plus profond des deux sous-populations, et les deux stocks devraient être réunis. La réponse passe par une analyse génétique d'échantillons prélevés sur les deux stocks. Elle passe aussi par une étude de la fidélité de l'adulte pour se reproduire sur son lieu de naissance, critère d'origine



Les bars marqués sont ensuite relâchés. Une marque sur trois a été récupérée, l'opération a permis de reconstruire la trajectoire de 200 individus. ©Ifremer

qui peut être connu par des analyses chimiques des otolithes (pièces calcaires de l'oreille interne) et des écailles. Le projet Barfray (projet financé dans le cadre du Feamp), initié en 2017, explore ainsi ces deux voies à partir des échantillons prélevés lors des opérations de marquage de 2014 et 2016.

Des outils de calcul maintenant comparables pour les deux stocks

Un autre enjeu scientifique pour le CIEM consistait à avoir une méthode d'évaluation homogène entre les deux stocks, sachant que les données étaient moins complètes dans le golfe de Gascogne. Rendements des navires français, nouvelles données biologiques (taille à maturité, courbe de croissance), échantillonnage scientifique au débarquement, tailles et âges des captures des pêcheurs professionnels... Les données ont été complétées dans le cadre du projet Bargip. Depuis 2018, les évaluations européennes reposent ainsi sur des outils de calcul comparables pour les deux stocks.

Des informations manquent encore concernant l'indice d'abondance en juvéniles, lié à l'arrivée de jeunes poissons dans la pêcherie depuis les nurseries. Cet indice peut être utile pour expliquer des situations de baisse de biomasse adulte. A ce sujet, le projet Bargip a permis de mettre au point un protocole pour produire cet indice. Quatre zones sont suivies suivant ce protocole : les estuaires de la Loire, de la Seine et de la Gironde, ainsi que la baie de Douarnenez. L'objectif est de disposer de cinq années de suivi et d'intégrer les données acquises dans les modèles d'évaluation du CIEM. Des campagnes de mesure à bord de navires de pêche auront ainsi lieu sur ces quatre zones en 2019, chacune pendant dix jours au début du printemps et de l'automne.

Une autre campagne d'envergure aura lieu jusqu'au début du printemps, avec le marquage de 2000 bars adultes au large de la Gironde. Cette campagne pilote, menée dans le cadre du projet Barfray, vise à mieux quantifier le flux de bar entre une frayère hivernale et les zones d'alimentation estivales. Il s'agit d'implanter une ou deux marques externes et de tatouer la peau des poissons, une méthode nettement moins onéreuse que les marques électroniques de l'opération précédente, et donc applicable sur un plus grand nombre d'individus. Moyennant récompense, les pêcheurs qui captureront ces spécimens dans les prochains mois seront invités à renvoyer à l'Ifremer les marques externes, avec la date et la position géographique de la recapture.

A propos

Le projet Bargip a été conduit de 2014 à 2017 par l'Ifremer en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture), le Comité national des pêches maritimes et élevages marins (CNPMEM) et France filière pêche (FFP). Il a permis de répondre à quatre objectifs majeurs :

- la conduite de marquage de bars adultes afin de reconstruire leurs trajectoires et confirmer l'existence d'un ou de plusieurs stocks ;
- l'étude plus approfondie des zones de nurserie ;
- l'amélioration des connaissances biologiques de l'espèce (taille à maturité et courbe de croissance) ;
- la mise au point d'une série temporelle d'indices d'abondance à partir des rendements des navires français en traitant les données déclaratives des pêcheurs professionnels depuis 2000.

Trois synthèses des résultats obtenus ont été diffusées en 2018 sur le site du projet : <https://www.ifremer.fr/bar/Actualites>.

Le projet Barfray a commencé en 2017 et se terminera en 2020. Il est mené par l'Ifremer en partenariat avec le CNPMEM sur financement Feamp (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Il porte sur l'identification et la caractérisation des frayères principales et les relations frayères – nurseries, le fonctionnement des frayères et les relations frayères-zones d'alimentation.

Le projet Nourdem 2019-2021 vise à réaliser des campagnes halieutiques annuelles dans les trois estuaires majeurs français de l'Atlantique du Nord-Est que sont la Seine, la Loire et la Gironde. Il est également conduit par l'Ifremer en partenariat avec le CNPMEM, là aussi sur financement Feamp. En parallèle, le projet Nourdem Douarnenez se poursuit avec le Parc naturel marin d'Iroise.

Recherche socio-économique : les consommateurs sensibles à l'origine du bar

La recherche menée par l'Ifremer porte aussi sur l'économie de la filière pêche. Une analyse sur les prix du bar montre que les modes d'approvisionnement de cette espèce sont variés en France, et que le bar capturé par les ligneurs traditionnels répond particulièrement aux attentes des consommateurs. Cette flottille, constituée de bateaux de moins de 10 m, représente 25% des débarquements de bar sauvage. Elle est souvent associée à une image de respect de l'environnement, de qualité et de proximité. Cette image positive se traduit au niveau économique, avec des prix de vente à la débarque qui peuvent atteindre 17 euros par kg pour les ligneurs, là où ceux des chalutiers se situent entre 7 et 10 euros. Les pisciculteurs français vendent quant à eux leurs bars autour de 7 euros par kg, tandis que les bars importés issus aussi de la pisciculture dépassent à peine 5 euros. En France, 70% de la consommation de bar est issue de la pêche. Mais à l'échelle mondiale et de l'Europe, l'importance de la pêche est très faible (inférieure à 5%) et l'essentiel de la production provient de la pisciculture méditerranéenne (Turquie et Grèce). Cette analyse a été menée par l'unité d'économie maritime de l'Ifremer dans le cadre du projet de recherche H2020 Success, coordonné par l'UBO (Université de Brest Occidentale) au sein de l'UMR Amure (Centre de droit et d'économie de la mer – UBO/Ifremer/CNRS). Conclu en 2018, le projet Success portait sur la durabilité et la compétitivité des filières produits de la mer en Europe (www.success-h2020.eu).